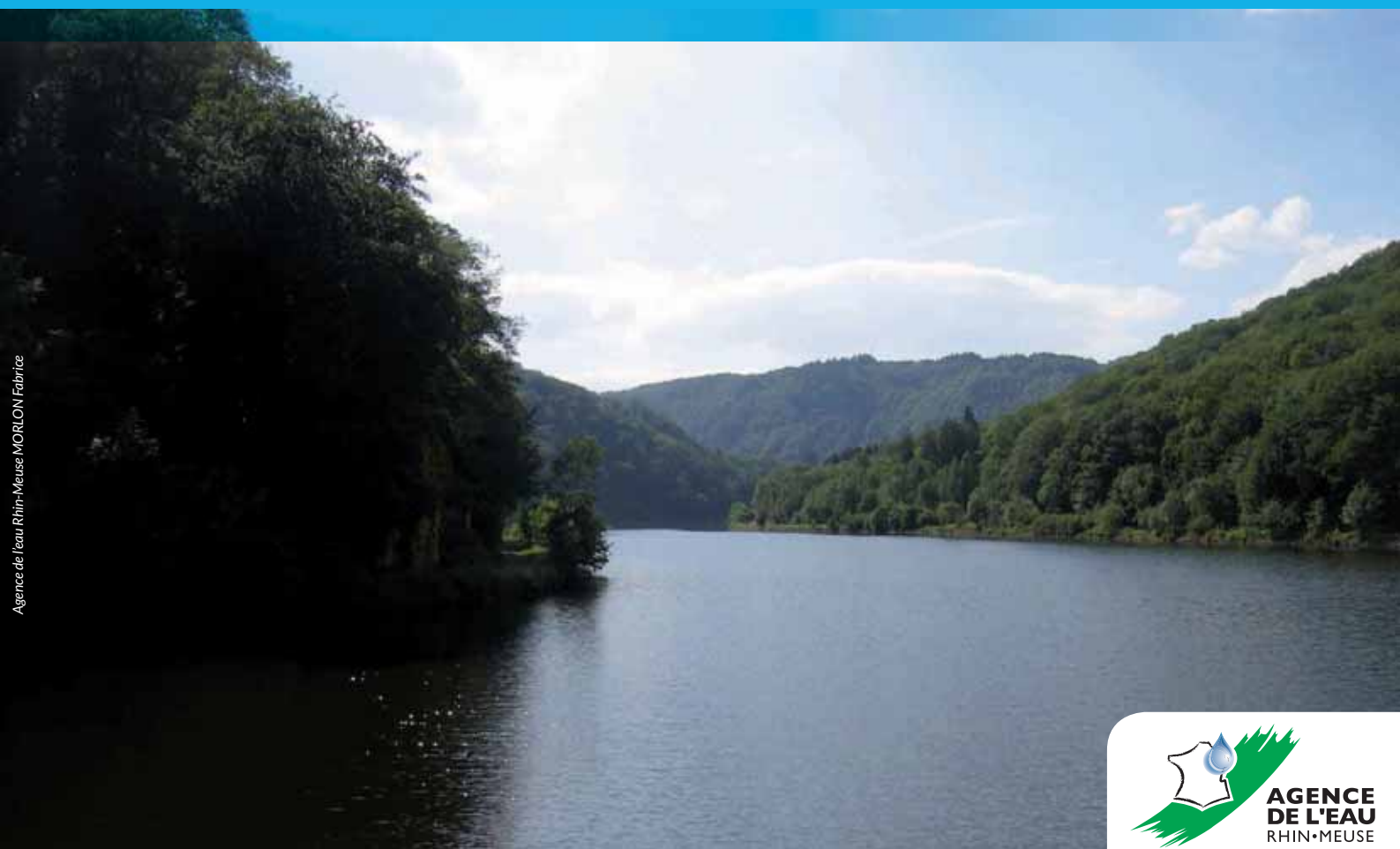




# POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

## SARRE

*Sarreguemines • Sarrebourg • Behren-lès-Forbach • Sarralbe • Grosbliederstroff •  
Woustviller • Spicheren • Puttelange-aux-Lacs • Sarre-Union • Hambach*



# PORTRAIT



Agence de l'eau Rhin-Meuse Morlon F



**99** HAB/KM<sup>2</sup>  
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 139 hab/km<sup>2</sup>)



**7%**  
du territoire artificialisé  
(rang Rhin-Meuse : 17/34)

## OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Forêts
- Zones urbanisées
- Prairies
- Zones humides remarquables



**316** MM/AN  
(précipitations efficaces)  
pour recharger les nappes  
et alimenter les cours  
d'eau (moyenne bassin Rhin-  
Meuse : 373 mm/an)



**57%**  
du territoire dédié à  
l'agriculture  
(rang Rhin-Meuse : 11/34)



**16** COMMERCES  
OU ARTISANS/KM<sup>2</sup>,  
une activité économique  
réduite (moyenne bassin  
Rhin-Meuse : 26/km<sup>2</sup>)



**8000** HA  
de zones humides  
remarquables pour  
leur intérêt écologique

Le bassin hydrographique de la Sarre s'étend sur 1 900 km<sup>2</sup> essentiellement dans le département de la Moselle et une petite partie dans le département du Bas-Rhin. La Sarre prend sa source au pied du massif du Donon dans les Vosges. Dans sa partie amont, elle est intitulée Sarre Blanche jusqu'à la confluence avec la Sarre Rouge à Lorquin à une trentaine de kilomètres après sa source. Son cours orienté vers le nord traverse les villes de Sarrebourg, Sarralbe et Sarreguemines où elle matérialise la frontière pendant une dizaine de kilomètres. Elle poursuit ensuite son cours en Allemagne jusqu'à sa confluence avec la Moselle à proximité de Trèves. La population est très majoritairement rurale. Sarrebourg, Sarre-Union, Sarralbe et Sarreguemines constituent toutefois d'importants pôles industriels avec un poids très important dans l'activité économique (31% des emplois).

L'agriculture est très présente dans les zones rurales avec une orientation majoritaire vers l'élevage bovin. Néanmoins, les cultures sont en très forte augmentation (+12% entre 2000 et 2010) au détriment des surfaces en herbe.

La moitié ouest du bassin de la Sarre est située sur un sol imperméable qui a permis la création de très nombreux étangs (Gondrexange, Stock). Ils ont diverses vocations (défense militaire, alimentation de canaux, pisciculture, loisirs) et sont intégrés au sein d'aménagements hydrauliques réalisés dans les années 30 pour créer des zones inondées entre les ouvrages de la ligne Maginot. Il reste encore de nombreux reliquats de ces aménagements. Ils entravent la continuité longitudinale des cours d'eau et perturbent leur bon fonctionnement.





# ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX



++

## PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

- Maintenir ou restaurer l'élevage et les milieux humides associés en développant les filières adaptées de valorisation des produits d'élevages avec les collectivités.

## POLLUTIONS DIFFUSES

- Adopter les bonnes pratiques permettant de mieux gérer les effluents d'élevages et de réduire les apports de fertilisants et de pesticides aux cours d'eau. Les compléter par la création de zones tampons en sortie de drains agricoles et en bord de parcelles (haies, zones humides).

Concerne prioritairement la Sarre, l'Albe, l'Isch, l'Eichel, et le Moderbach.



++

Les actions suivantes sont indissociables de la gestion des inondations de manière coordonnée et à l'échelle du bassin de la Sarre

## RUPTURE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- Aménager ou supprimer prioritairement les obstacles infranchissables présents sur la partie médiane de l'Eichel d'ici 2017. Ailleurs, inclure ce type d'action au sein des programmes globaux de renaturation des cours d'eau.

## ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

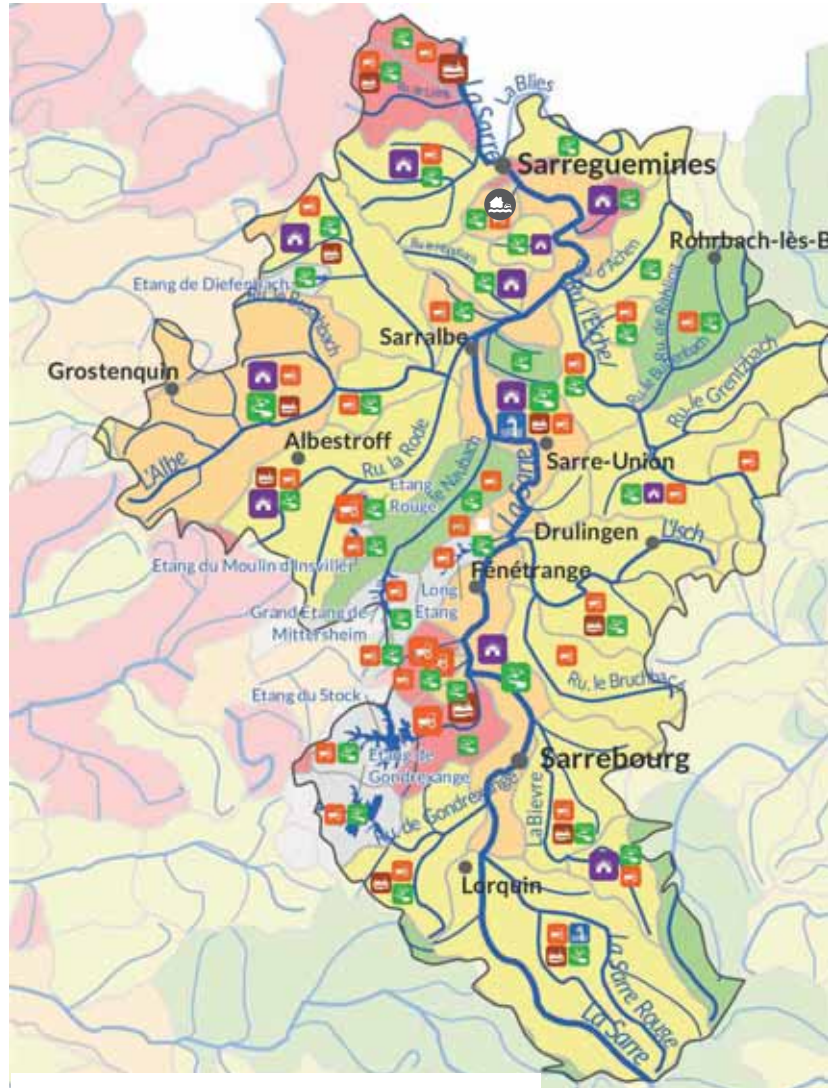
- Lancer une étude globale visant à localiser puis hiérarchiser les actions de préservation, de gestion et de renaturation des cours d'eau, zones humides et étangs au regard des priorités de gestion des inondations.
- Multiplier les actions pilotes de renaturation des milieux dégradés par les travaux hydrauliques agricoles (diversification du lit et berges, rétablissement des prairies inondables, création de réseaux de mares) sur la Sarre (de Lorquin à sa confluence), tous ses affluents de rive gauche (l'amont du Naubach, l'Albe et ses affluents...) et la plupart de ses affluents de rive droite (Bièvre, Geloehgraben, l'Eichel et ses affluents, ruisseau d'Achen, le Schwarzbach, la Blies).



+

## CAPTAGES DÉGRADÉS

- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action pérenne garantissant la reconquête de la qualité de l'eau potable. Cette action sera menée prioritairement pour les communes d'Abreschviller et Sarralbe.



## NATURE ET PRIORITÉ DES ACTIONS À MENER

	Fort	Moyen
<b>Agriculture :</b> Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels		
<b>Collectivités :</b> Réduire les pollutions domestiques et urbaines		
<b>Industrie et artisanat :</b> Réduire les pollutions industrielles et artisanales		
<b>Milieux aquatiques :</b> Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique		
<b>Ressource en eau :</b> Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau		

## PRÉLÈVEMENTS EXCESSIFS EN EAUX SUPERFICIELLES

- Lancer une étude globale et concerter les usagers de l'eau pour trouver des solutions pérennes de réduction des prélèvements dans les cours d'eau, prioritairement sur la Sarre à Sarralbe (prise d'eau potable, canaux et industries) et sur les Sarre Rouge et Blanche (canal).



### POLLUTIONS PONCTUELLES

- Améliorer la connaissance des rejets de substances dangereuses et mettre en place des technologies propres optimisant l'utilisation des matières premières et la réduction des rejets et déchets polluants, prioritairement sur les industries présentes sur les bassins versants de l'amont de l'Albe, de la Rode, de l'Isch, du ruisseau de Gondrexange, et de la Bièvre (agroalimentaire, mécanique générale, production de ciments et bétons).

### POLLUTIONS DISPERSÉES

- Développer une opération collective visant à réduire les apports de substances dangereuses émises par les activités artisanales prioritairement sur les agglomérations de Sarrebourg et Sarreguemines



### POLLUTIONS PONCTUELLES

- Améliorer les ouvrages d'épuration urbaine prioritairement sur le bassin versant de l'Isch, du Moderbach, de l'Altwiesenbach, de la partie amont du bassin de l'Albe et de l'aval de l'Eichel et de la Sarre.

### POLLUTIONS DIFFUSES URBAINES

- Créer de nouveaux systèmes d'assainissement (assainissement collectif ou non collectif), améliorer la collecte des eaux usées et réduire leurs déversements vers le milieu naturel par temps de pluie, prioritairement sur la Sarre, ses affluents de rive droite (Bièvre, Bruchbach, Isch) et sur la quasi-totalité des affluents de rive gauche après Sarralbe (amont de l'Albe).
- Poursuivre et encourager l'engagement des communes dans la démarche «zéro pesticide»



## LE TERRITOIRE À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION DE SARREGUEMINES (TRI)

correspond à des zones dans lesquelles les enjeux potentiellement liés aux inondations sont les plus importants à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. Sur ce territoire, les collectivités locales, aux côtés de l'État, doivent mettre en place une gestion ciblée des risques auxquels elles sont soumises pour anticiper et réduire l'impact des inondations.

# FOCUS

## PRÉSERVER LES VALLÉES DE LA SARRÉ, DE L'ALBE ET DE L'ISCH



Prairie humide d'Insviller, secteur préservé par le conservatoire d'espaces naturels de Lorraine

Les vallées de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch sont des zones humides de grand intérêt écologique, grâce à la présence de milieux naturels diversifiés (prairies alluviales) abritant une faune et une flore remarquables. On y observe encore, par exemple, le Râle des Genêts et le Courlis Cendré, oiseaux emblématiques des prairies de fauches alluviales ainsi que des papillons azurés. Ces prairies inondables présentent également un intérêt fonctionnel majeur, car elles permettent l'expansion des crues et la protection contre les inondations des zones situées en aval. Or cette vallée est menacée du fait de l'intensification de certaines pratiques agricoles pouvant se traduire notamment par le retournement de prairies. Afin de conserver ces espaces, des actions ont été initiées par plusieurs acteurs. Ainsi, dans le cadre du dispositif Natura 2000 mis en œuvre sur la vallée, la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Lorraine propose depuis 2008 des mesures agro-environnementales territorialisées aux agriculteurs afin de les inciter à adopter des pratiques favorables à la biodiversité locale et aux milieux naturels. En parallèle, le conservatoire des espaces naturels de Lorraine acquiert des prairies et autres zones humides dans les secteurs les plus exceptionnels ; leur gestion étant confiée ensuite aux agriculteurs locaux, selon un cahier des charges précis.

# PASSONS À L'ACTION

## ACTIONS CLÉS POUR LE TERRITOIRE



« En favorisant la création d'une structure de type établissement public territorial de bassin (EPTB) sur le bassin versant de la Sarre, j'optimise l'efficacité et la synergie des actions de prévention des risques d'inondation, de restauration de milieux aquatiques et de mise en place d'une agriculture respectueuse de la ressource en eau.»



« En adoptant une gestion douce des zones humides, de la végétation et des écoulements des petits cours d'eau, je contribue à maintenir la capacité d'épuration de ces milieux aquatiques, à favoriser le maintien de la biodiversité »



« En complétant le système d'assainissement par la création de zones de rejets végétalisés et la restauration des zones humides associées au cours d'eau recevant les rejets, je contribue efficacement à l'amélioration de l'état écologique des eaux.»

## LES ACTEURS AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

### COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

- Parlement de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. 100 membres
- Elabore les plans de gestion des eaux et identifie les actions à mettre en œuvre
- Vote les taux de redevances encadrés par la loi.

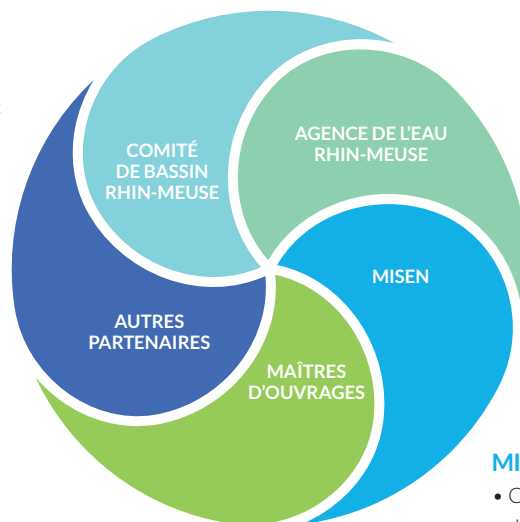
### AUTRES PARTENAIRES

(conseil départemental, conseil régional, parc naturel régional de Lorraine...)

Au regard de leurs priorités d'actions accompagnent les projets des maîtres d'ouvrages

**MAÎTRES D'OUVRAGES** (collectivités territoriales, associations, industriels, artisans, agriculteurs...)

Portent et conduisent la réalisation des projets en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau.



### AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

- En lien avec les Missions inter-services de l'eau et de la nature (MISEN 57 et 67) décline les priorités d'actions
- Accompagne financièrement les projets des maîtres d'ouvrages.

**MISEN** (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature)

- Coordonne la politique de l'eau à l'échelon départemental. Pilotage : Directions Départementales des Territoires (DDT 57 et 67)
- Met en œuvre et suit l'exécution des plans d'actions opérationnels territorialisés.